

Compte rendu de la séance du 31 août 2018

PRESENTS : GAY Georges – GUITTARD Bernard – GARREAU Line - FAUGERE Michel - GREGOIRE Marc - PAILLONCY Guy - TRIGNOL Michel.

ABSENTS: LETREN Rose-Line (excusée) - PAPON Emmanuel (pouvoir à Georges GAY) - VERGNE Christophe

Secrétaire(s) de la séance : Michel FAUGERE

Le procès-verbal de la séance du 8 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

Résiliation du compromis de vente Commune/M.ROGUE

M. le Maire fait part de la demande de résiliation du compromis de vente formulée par et M. et Mme ROGUE concernant la parcelle cadastrée ZP 197 située au lotissement Les Chambas.
Ce changement intervient suite à un problème personnel indépendant de leur volonté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte la demande de résiliation du compromis de vente de la parcelle ZP 197 avec M. et Mme ROGUE
- décide de demander une participation de 1 000.00 € à M. et Mme ROGUE correspondant aux frais de bornage engagés par la commune.

Vente des parcelles ZP 198 et ZP 199 - Les Chambas

Monsieur le Maire informe l'assemblée de deux propositions d'achat pour les parcelles voisines cadastrées ZP 198 et ZP 199, propriété de la commune, située aux Chambas.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- valide la vente de la parcelle cadastrée ZP 198 "Les Chambas" d'une surface de 1 000 m² à Mme GANTY Bénédicte domicilié en Belgique "15 rue de Silly - 7830 THORICOURT"
- valide la vente de la parcelle cadastrée ZP 199 "Les Chambas" d'une surface de 1 000 m² à M. Thierry LARDINOIS et Mme Valérie GANTY domiciliés en Belgique " 8 rue de l'Abbé - 6183 TRAZEGNIES".
- fixe le prix de vente à 10 000 € par lot (soit 10€ le m²),
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire,
- désigne Maître DUPIC notaire à La Bourboule pour rédiger l'acte.

Choix d'un bureau d'étude pour une étude de sol à réaliser dans le cadre du projet de construction des 4 chalets au lieu-dit Les Plattas

M. le Maire explique qu'il convient de faire réaliser une étude du sol G2 afin d'approfondir les préconisations techniques relatives aux fondations des 4 chalets prévus au site Les Plattas.

Une consultation a été lancée.

M. le Maire présente les deux offres reçues :

- Sol Solution : 2 990.00 € HT
- Ginger BTP : 1 150.00€ HT

M. le Maire précise que ces offres ont été étudiées par le bureau d'étude technique EUCLID qui propose de retenir celle de Sol solution car plus cohérente avec le projet et comportant des essais pressiométriques et pénétrométriques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- décide de retenir le bureau d'étude Sol Solution pour une étude d'un montant de 2 990.00€ HT
- autorise M. le Maire à entreprendre toute démarche et signer tout document en ce sens.

D'autre part, M. le Maire informe qu'une consultation a été lancée concernant une étude de faisabilité pour la création des hébergements. Cette étude est nécessaire pour l'avancement du projet (définition du mode de gestion etc..) ainsi que pour bénéficier du soutien de la Région.

Organisation des Temps d'Activités Périscolaires - Année scolaire 2016-2017

M. le Maire présente le planning des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) établi pour l'année scolaire 2018-2019, à savoir :

	Mardi 15h-16h15	Vendredi 15h15-16h15
Période 1 : du 3/09/2018 au 19/10/2018 7 séances	Jeux de ballons <i>(Geoffrey BERTHOULE – Sancy Artense Foot)</i>	Ateliers créatifs <i>(Association Loisirs et Partage)</i>
Période 2 : du 5/11/2018 au 21/12/2018 7 séances	Zumba <i>(Sophie BOUNET)</i>	Ateliers créatifs <i>(Association Loisirs et Partage)</i>
Période 3 : du 7/01/2019 au 15/02/2019 6 séances	Musique <i>(Elodie SAUVAGE)</i>	Compostage/Création d'immeubles à insectes <i>(Services techniques de la commune)</i>
Période 4 : du 4/03/2019 au 12/04/2019 6 séances	Atelier greffe d'arbres fruitiers <i>(Services techniques de la commune)</i>	Premiers secours <i>(pompiers)</i>
Période 5 : du 29 avril 2019 au 5 juillet 2019 9 séances	Musique <i>(Elodie SAUVAGE)</i>	Ateliers/activités <i>(bénévoles de la bibliothèque)</i>

Des conventions de prestation seront établies pour les activités suivantes :

- Zumba (25€/h soit 225€)
- Musique (convention avec l'Ecole de musique de Pontgibaud : 32€/h y compris mise à disposition du matériel soit 608€)

A l'unanimité des membres présents, les conseillers valident ce planning et autorisent M. le Maire à signer les conventions avec chaque intervenant.

Les élus tiennent à remercier l'association Loisirs et Partage et les bénévoles de la bibliothèque pour intervenir gratuitement auprès des enfants.

Organisation de la cantine pour l'année scolaire 2018-2019

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le 26.04.2018, les repas servis à la cantine sont préparés et livrés par la SARL Hôtel des Voyageurs à Bagnols.

Considérant que les nouveaux gérants de l'Auberge de Larodde seront en place début octobre, il a été convenu avec M. LEGOUFFE de l'Hôtel des voyageurs qu'il prendrait en charge la cantine jusqu'aux vacances de la Toussaint. A compter du 4 novembre 2018, une convention sera établie avec *l'Aube Roudoune* représentée par Léa LEPOITTEVIN.

Les conditions restent inchangées, à savoir 6.10€ par repas (auxquels s'ajoutent 0.20€ pour l'Hôtel des Voyageurs en compensation des frais de transport).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents donne son accord pour signer les conventions de prestations aux conditions énoncées ci-dessus.

Embauche de Mme Christiane TATRY en adjoint technique

M. le Maire informe l'assemblée de l'embauche de Mme Christiane TATRY, en remplacement de Mme Suzanne BOYER dont le contrat arrive à échéance le 31.08.2018.

Elle sera embauchée sur le même poste d'adjoint technique à 6/35e pour assurer l'entretien des locaux municipaux. Le contrat sera établi pour une durée d'un an, du 1er septembre 2018 au 31 août 2019.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, décide d'adopter la proposition exposée ci-dessus et autorise M. le Maire à signer le contrat correspondant.

Adhésion au service « RGPD » du Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD).

M. le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I..

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000 €), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics membres qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

M. le Maire propose à l'assemblée :

- de mutualiser ce service avec le Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I.,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner comme DPO (DPD) mutualisé. M. Jean-Pierre MARTIN, comme étant le DPD de la collectivité.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de mutualisation avec le Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I.
- d'autoriser M. le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et national.

Participation financière au Fond de Solidarité Logement

M. le Maire donne lecture du courrier du Conseil Départemental (Direction de l'Action Sociale pour le logement) concernant une demande de participation financière au FSL (Fonds de Solidarité Logement).

Le FSL est un des leviers essentiels des politiques du logement en faveur des personnes défavorisées, notamment dans le cadre du Plan Départemental d'Accès au Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées. Le Conseil Départemental du Puy de Dôme souhaite renforcer la solidarité de l'ensemble des territoires du Département en faveur des plus démunis.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer une aide au Fond de Solidarité Logement pour l'année 2018, à hauteur de 100€.

Vote de crédits supplémentaires DM 1 - Budget commune

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2188	Autres immobilisations corporelles	11 000.00	
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort		11 000.00
TOTAL :		11 000.00	11 000.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits qui seront utilisés pour l'achat du matériel de l'Auberge.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Urbanisme : dispositif de la taxe d'aménagement

M. le Maire met au vote la modification du taux de la taxe d'aménagement qui est actuellement de 1%. Il rappelle d'autre part les exonérations instaurées en 2014 par le conseil municipal (locaux à usage industriel et artisanal et leurs annexes ; les abris de jardins soumis à déclaration préalable).

Si le conseil municipal souhaite modifier le taux et les exonérations déjà instituées, une délibération doit être prise avant le 30 novembre 2018.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de conserver le taux à 1% et de ne pas modifier les exonérations instaurées.

Evolution du RPI Bagnols - Larodde

M. le Maire fait part d'une proposition de l'Inspecteur de l'Education Nationale concernant un regroupement du RPI Bagnols-Larodde avec Tauves et La Tour, ce qui permettrait de conserver les écoles dans chaque commune. Ce point sera approfondi lors d'une réunion inter-écoles du secteur du collège de La Tour qui aura lieu d'ici fin septembre.

Dissolution de l'association foncière

M. le Maire signale que de nombreux chemins de la commune appartiennent encore à l'association foncière de remembrement.

Cette association avait été dissoute par délibération en date du 2 décembre 1989. A cette occasion, le bureau de l'association foncière avait décidé de céder à la commune à titre gratuit le patrimoine de l'association (23 parcelles : ZA 93 – ZC 23 – ZC 24 – ZC 25 – ZC 39 – ZC 41 – ZC 43 – ZE 71 – ZE 72 – ZE 73 – ZH 39 – ZK 59 – ZK 60 – ZK 61 – ZN 117 – ZN 118 – ZN 119 – ZN 120 – ZN 121 – ZN 157 – ZO 91 – ZP 59 – ZS 74). Cependant, la dissolution n'a jamais été déclarée auprès du service des hypothèques.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne Maître DUPIC pour établir un acte notarié qui sera enregistré au service des hypothèques.

Questions diverses

* Auberge : Laetitia et Laurent GUIDICELLI quittent les locaux au 30 septembre 2018. Comme convenu, Léa et Pierre reprennent l'activité « auberge » en complément du dépôt de pain. Une ouverture entre les deux locaux sera réalisée par les agents communaux. L'ouverture de l'auberge par Léa et Pierre sera effective au 8 octobre 2018.

*** Bilan des manifestations :**

Le bilan des manifestations (repas au four de Fourroux et montée historique) est positif.

Un repas sera organisé d'ici la fin de l'année pour remercier les bénévoles qui ont activement participé à la montée historique.

Suite à la demande de Marc GREGOIRE concernant la reconduction de cette manifestation en 2019, M. le Maire explique que cela dépendra des exigences de la Sous-Préfecture et de la Fédération Française de Sport Automobile en matière de sécurité.

* La municipalité et Sancy Artense Foot organiseront une inauguration au stade lorsque les travaux seront achevés.

* Lors du dernier conseil d'école, il a été demandé aux mairies de Bagnols et Larodde la possibilité de prendre en charge le transport pour l'activité ski de descente à Chastreix. Cela représente 725€ pour Larodde. Approbation des élus.

* Michel TRIGNOL précise que l'association « Larodde, mémoire et patrimoine » organisera une projection ainsi qu'une exposition à la salle des fêtes à l'occasion de la Commémoration du 100e anniversaire *de l'armistice du 11 novembre 1918*.

* Michel FAUGERE rapporte la demande d'administrés concernant les arbres plantés par Marc GREGOIRE à Chanzelles qui obstruent la visibilité dans le croisement à la sortie du village de Chanzelles. M. le Maire précise que ces plantations relèvent du domaine privé.

* Marc GREGOIRE remarque qu'il serait judicieux d'indiquer la route de Bort à hauteur de la maison de J.Henri BOYER.

* Michel FAUGERE demande ce qu'il en est de l'égouttage des chemins et précise d'autre part que des pierres sont tombées sur plusieurs chemins. Concernant l'égouttage, M. le Maire répond que priorité a été donnée aux chemins goudronnés. Les portions non effectuées seront traitées dès que possible. Marc GREGOIRE profite de ce point pour demander le passage de l'épaveuse dans le lotissement Les Chambas.

* Point propre de Chanzelles : Il est demandé aux administrés de ne pas déposer de déchets à côté des containers lorsqu'ils sont pleins.

INFORMATIONS DIVERSES

Consultations juridiques : Vous pouvez bénéficier de consultations juridiques gratuites auprès de M. Guy PAILLONCY. Rendez-vous à prendre auprès du secrétariat de mairie au 04.73.22.22.13.

TELETHON 2018 : Les bénévoles du Téléthon organisent une randonnée pédestre qui aura lieu le dimanche 7 octobre au départ de Larodde jusqu'à Cros.

Départ de **Larodde vers 10H00** pour arriver vers 12h30 à Trémouille. Puis, pour les plus courageux, de continuer en direction de Cros de 14H00 à 16H30. Les participants apporteront leur casse-croute et les organisateurs fourniront des boissons pour les randonneurs. Une navette effectuera les trajets « retour » : Trémouille-Larodde et Cros-Larodde.

La séance est levée à 22h.